



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 63487

## Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conséquences des quotas des actes des infirmières libérales, portés à 18 000 actes annuels. L'augmentation des interventions à domicile auprès des personnes âgées, des transfusions et des traitements anticancéreux créent des besoins supplémentaires en actes. Dans certaines régions il existe une pénurie d'infirmières libérales susceptibles d'effectuer des actes de remplacement. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour tenir compte de cette situation, et en particulier s'il envisage d'assouplir les quotas en les portant par exemple à 20 000 actes annuels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maurice Leroy](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63487

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 2001, page 3810